

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 306

11 février 2010

SOMMAIRE

Absolute Ventures S.C.A.	14673	"La Rentrée Universitaire" association sans but lucratif	14688
Anbico Luxembourg S.à r.l unipersonnelle	14660	LuxRoutage S.A.	14672
A.N.S. Auto New Service Sàrl	14653	Macquarie Infrastructure Road Investments S.à r.l.	14672
Bezons Jaures (Lux) S.à r.l.	14672	NG Luxembourg S.A.	14688
CG Environnement S.à r.l.	14666	Northern & Shell Luxembourg Finance No 2 S. à r.l.	14679
Coiffure Robin S.à r.l.	14660	Peitenger Waikeller s.à r.l.	14643
Cube Communications Infrastructure S.C.A.	14687	Petrusse Capital Markets S.A.	14657
Damrock S.A.	14647	Pharmaphyt, s.à r.l.	14643
De Facto	14668	ProLogis France XXI S.à r.l.	14688
Docu Group (Lux 1) S.à r.l.	14644	Recyclage S.A.	14658
Europe Stingrays S.A.	14668	Recyclage S.A.	14658
Euro Real Estate S.A.	14647	Stral Stockage Transports Locations S.à r.l.	14661
Fenix Peinture	14678	Tamaset S.A.	14643
Finance Solutions S.à r.l.	14653	Time Tech Computer S.à r.l.	14646
Gestion Financière et Patrimoniale S.A.	14655	Two I.C. Finance S.A. SPF	14666
Gestion Financière et Patrimoniale S.A.	14657	Unity Media Management S.A.	14660
Hall-Miba S.A.	14642	Unity Media Management S.A.	14661
Holding Six S.A.H.	14687	Unity Media S.C.A.	14663
Index Luxembourg S.A. Holding	14687	Unity Media S.C.A.	14663
Jefferies Umbrella Fund	14687	Vestar CCS 2 S.à r.l.	14688
Joris Transports S.à r.l.	14650	Vodafone Procurement Company S.à r.l.	14672
King's Cross Asset Funding 13	14655	Vrinat Automocion SSCI S.à r.l.	14650
King's Cross Asset Funding 15	14661	Waterton Lakes Project S.A.	14663
King's Cross Asset Funding 2	14651	Wide S.à r.l.	14651
King's Cross Asset Funding 35	14676	Wood & Shavings S.A.	14666
King's Cross Asset Funding 38	14683	XL Fruit S.à r.l.	14646
King's Cross Asset Funding 39	14685	Zimmerei Hans König S.à r.l.	14664
Koch Industries Treasury S.à r.l.	14658		

Hall-Miba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 79.800.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of December.

Before us, Maître Joseph GLODEN, notary, residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Inga ÅMAN, company director, residing in Strandvägen 17, SE-11456 Stockholm, Sweden hereinafter called "the appearer",

duly represented by Mrs Martine KAPP, employee privée, residing in Luxembourg-City, by virtue of a proxy given in Stockholm on December 18, 2009,

which proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. The company "HALL-MIBA S.A.", société anonyme, hereinafter called "the company", with registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg B 79.800, incorporated by a deed of the undersigned notary on May 22nd, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 589 of the July 31st, 2001;

2. The company's capital is fixed at two million two hundred seventy-eight thousand five hundred Euro (EUR 2.278.500.-) divided into seventy-three thousand five hundred (73.500) shares with no par value;

3. The appearer is the sole shareholder of the said company;

4. The appearer, as sole shareholder, hereby expressly declares that he proceeds to the dissolution of the company with immediate effect;

5. The appearer, as liquidator of the company, also declares that:

- he has realised, received, or will take over all the assets of the company,
- all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for,
- he is responsible for all liabilities of the company whether presently known or unknown;

6. The appearer grants discharge to the directors and to the statutory auditor of the company;

7. The documents of the company will be kept during five years at the former registered office of the company.

Then the appearing person, represented as indicated, presents to the notary the company's shares register which has been cancelled by the proxyholder in the presence of the undersigned notary.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Nous, Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Inga ÅMAN, company director, demeurant Strandvägen 17, SE-11456 Stockholm, Suède, ci-après appelée "le comparant",

ici représentée par Madame Martine KAPP, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Ville, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Stockholm, le 18 décembre 2009,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société "HALL-MIBA S.A.", société anonyme, ci-après dénommée "la société", ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg B 79.800, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 589 du 31 juillet 2001;

2. Le capital social de la société s'élève actuellement à deux millions deux cent soixante-dix-huit mille cinq cents euros (EUR 2.278.500.-), représenté par soixante-treize mille cinq cents (73.500) actions sans valeur nominale;

3. Le comparant est l'actionnaire unique de la société;

4. Le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

5. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare:

- qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir tous les actifs de la société,
- que tous les passifs de ladite société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
- qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu;

6. Le comparant accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;

7. Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq années à l'ancien siège de la société.

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire le registre des actionnaires qui a été annulé par son mandataire en présence du notaire instrumentaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KAPP, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2009. Relation GRE/2009/5043. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier timbré aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Grevenmacher, le 4 janvier 2010.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2010011234/79.

(100004307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Peitenger Waikeller s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 1, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 64.787.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013618/10.

(100006647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Pharmaphyt, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 12, Schumanswee.

R.C.S. Luxembourg B 110.775.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013620/10.

(100006645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Tamaset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 71, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 125.972.

Les comptes annuels au 25/07/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013622/10.

(100006644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Docu Group (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 101.454.

In the year two thousand and nine.

On the fourteenth day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The private limited company DOCU GROUP (LUX 1.5) S.à r.l. R.C.S. Luxembourg B 131062, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of proxy given under private seal.

Such proxy, after having been initialled "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) Docu Group (Lux 1) S.à r.l., having its registered office at L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre, R.C.S. Luxembourg section B and number 101454, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on June 25, 2004, published in the Mémorial C number 876 of August 28, 2004, and whose articles of incorporation have been modified for the last time by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), and now in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on July 21, 2004, published in the Mémorial C number 1080 of October 27, 2004,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The first paragraph of article eight of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 8. 1st paragraph.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager (s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes."

Second resolution

The third paragraph of article ten, of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 10. 3rd paragraph.** In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B."

Third resolution

Discharge is given to the resigning manager, Mr. Jeffrey MONTGOMERY, for the performance of his mandate.

Fourth resolution

The number of managers is increased from 1 (one) to 4 (four).

Fifth resolution

The following persons are appointed as manager of the category A for an unlimited period:

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- Mrs. Mounira MEZIADI, company director, born in Thionville (France), on November 12, 1979, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Sixth resolution

The following persons are appointed as manager of the category B for an unlimited period:

- Mr. Jeffrey MONTGOMERY, company director, born in Pennsylvania (United States of America), on December 27, 1953, residing at GB-W1J0DR London (United Kingdom), 40, Piccadilly,

- Mr. Ashley LONG, company director, born in Altrincham (United Kingdom), on March 29, 1960, residing at GB-W1J0DR London (United Kingdom), 40, Piccadilly.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le quatorze décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée DOCU GROUP (LUX 1.5) S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 131062, ayant son siège social au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son domicile professionnel à Esch-sur-Alzette, en vertu de la procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, sera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrées.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée Docu Group (Lux 1) S.à r.l., ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101454, constituée par acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 876 du 28 août 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1080 du 27 octobre 2004,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le premier alinéa de l'article huit, des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8. 1^{er} alinéa.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix."

Deuxième résolution

Le troisième alinéa de l'article dix, des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 10. 3^e alinéa.** En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B."

Troisième résolution

Décharge est donnée au gérant démissionnaire, Monsieur Jeffrey MONTGOMERY, pour l'exercice de son mandat.

14646

Quatrième résolution

Le nombre des gérants est augmenté de 1 (un) à 4 (quatre).

Cinquième résolution

Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée:

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Sixième résolution

Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jeffrey MONTGOMERY, administrateur de sociétés, né en Pennsylvanie (États-Unis d'Amérique), le 27 décembre 1953, demeurant à GB-W1J0DR Londres (Royaume-Uni), 40, Piccadilly,
- Monsieur Ashley LONG, administrateur de sociétés, né à Altrincham (Royaume-Uni), le 29 mars 1960, demeurant à GB-W1J0DR Londres (Royaume-Uni), 40, Piccadilly.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15587. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010012609/134.

(100005579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Time Tech Computer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 45, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 99.315.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013624/10.

(100006642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

XL Fruit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle de Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 132.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XL FRUIT S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010013626/12.

(100006650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Euro Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 130.374.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013627/10.

(100006613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Damrock S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.566.

STATUTS

L'an deux mille dix.

Le quatre janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Philippe BRICKA, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1095 Lutry, 1, ruelle des Halles.
- 2.- Madame Reven KOH TECK CHENG, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1095 Lutry, 1, ruelle des Halles.
- 3.- La société Norden S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 134.135,

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Thierry HELLERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées en date du 23 décembre 2009,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant, agissant comme dit ci-avant, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société anonyme, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination DAMROCK S.A..

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000.-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. - Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Philippe BRICKA, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1095 Lutry, 1, ruelle des Halles, deux cent soixante actions	260
- Madame Reven KOH TECK CHENG, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1095 Lutry, 1, ruelle des Halles, cent actions	100
- La société Norden S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 134.135, quarante actions	40
Total: quatre cents actions	400

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Philippe BRICKA, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1095 Lutry, 1, ruelle des Halles.
- b) Madame Reven KOH TECK CHENG, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1095 Lutry, 1, ruelle des Halles.
- c) Monsieur Alfred BRICKA, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1820 Territet, 22, avenue Chantemerle.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

La société G.T. Experts Comptables S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.917.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2015.

4) Est nommé administrateur-délégué de la société Monsieur Philippe BRICKA, prénommé, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2015, lequel peut engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière.

5) Le siège social est fixé à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HELLERS, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 05 janvier 2010. Relation: ECH/2010/37. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 04 janvier 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010012531/165.

(100005826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Vrinat Automocion SSCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 2, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 110.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vrinat Automocion SSCI S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010013628/12.

(100006655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Joris Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 122.240.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013629/10.

(100006611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Wide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 118.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WIDE S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010013630/12.

(100006662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

King's Cross Asset Funding 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.393.

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, (the "Sole Shareholder");

here represented by Ms Catherine BEERENS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam on December 29, 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of "King's Cross Asset Funding 2", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 108.393, incorporated by a notarial on 1 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1037 on 14 October 2005 (the "Company"). The Articles of Incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The shareholder RESOLVES to appoint Mourant Luxembourg S.A. with registered address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 88.409 as sole liquidator of the Company:

Third resolution

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING", une fondation régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays Bas, ("Associé Unique");

ici représentée par Madame Catherine BEERENS, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam le 29 décembre 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "King's Cross Asset Funding 2", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.393 constituée suivant un acte notarié en date du 1^{er} juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1037 du 14 octobre 2005 (la "Société"). Les statuts n'ont jamais été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DÉCIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Associé DÉCIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: Mourant Luxembourg S.A. avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.409.

Troisième résolution

L'Associé DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Beerens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. LAC/2010/531. Reçu douze euros (12.- €)

Le Releveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012571/101.

(100005493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

A.N.S. Auto New Service Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 26, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 53.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.N.S. AUTO NEW SERVICE SARL

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010013632/12.

(100006685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Finance Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 270.125.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 101.199.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AXA S.A., a French société anonyme à directoire et conseil de surveillance incorporated under the laws of France having its registered office at 25, Avenue de Matignon, 75008 Paris, France and registered with the Register of Commerce and Companies in Paris under number 572 093 920 RCS Paris, here represented by Mr. François LERUSSE, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 18 December 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Finance Solutions S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 101.199, incorporated pursuant to a notarial deed of Me Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 May 2004, and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 August 2004 (number 803, page 38517) (the "Company"). The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have never been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party representing the whole issued share capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of EUR 270,000,000.- (two hundred and seventy million euro), so as to raise it from its present amount of EUR 125,000.- (one hundred and twenty-five thousand euro) to EUR 270,125,000.- (two hundred and seventy million one hundred and twenty-five thousand euro), by creating and issuing two hundred and seventy thousand (270,000) new shares, having a par value of EUR 1,000.- (one thousand euro) each (referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing shares as set out in the Articles.

Such New Shares shall be wholly subscribed by AXA S.A., prenamed, and paid up by a contribution in cash in the aggregate amount of EUR 270,000,000.- (two hundred and seventy million euro), together with a share premium of a total amount of EUR 2,430,000,000.- (two billion four hundred and thirty million euro).

Therefore, the global contribution of EUR 2,700,000,000.- (two billion seven hundred million euro) for the New Shares shall be allocated as follows: (i) EUR 270,000,000.- (two hundred and seventy million euro) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) EUR 2,430,000,000.- (two billion four hundred and thirty million euro) shall be allocated to a share premium account.

The proof of the existence and of the value of the global contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 5 of the Articles of the Company so as to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at EUR 270,125,000.- (two hundred and seventy million one hundred and twenty-five thousand euro) divided into 270,125 (two hundred and seventy thousand one hundred and twenty five) shares with a par value of EUR 1,000.00 (one thousand euro) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at huit mille euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail. The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AXA S.A., une société anonyme à directoire et conseil de surveillance constituée selon les lois françaises ayant son siège au 25, Avenue de Matignon, 75008 Paris, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 572 093 920 RCS Paris, ici représentée par M. François LERUSSE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Finance Solutions S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.199, constituée selon un acte notarié dressé par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 mai 2004 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 août 2004 (numéro 803, page 38517) (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence de 270.000.000- EUR (deux cent soixante-dix millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de 125.000- EUR (cent vingt-cinq mille euros) à 270.125.000- EUR (deux cent soixante-dix millions cent vingt-cinq mille euros), par la création et l'émission de deux cent soixante-dix mille (270.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de 1.000- EUR (mille euros) chacune (désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs que les parts sociales existantes tels qu'ils sont définis dans les Statuts.

Ces Nouvelles Parts Sociales seront intégralement souscrites par AXA S.A., susnommée, et payées par un apport en numéraire d'un montant de 270.000.000- EUR (deux cent soixante-dix millions d'euros), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de 2.430.000.000- EUR (deux milliards quatre cent trente millions d'euros).

En conséquence, l'apport global d'un montant de 2.700.000.000- EUR (deux milliards sept cent millions d'euros) pour les Nouvelles Parts Sociales sera alloué comme suit: (i) 270.000.000- EUR (deux cent soixante-dix millions d'euros) seront alloués au capital social de la Société et (ii) 2.430.000.000-EUR (deux milliards quatre cent trente millions d'euros) seront alloués à un compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport global ont été présentés au notaire soussigné.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de modifier la version allemande de l'article 5 des Statuts de la Société de façon à refléter la résolution ci-dessus, qui doit être lue désormais comme suit:

" **Art. 5.** Das Kapital der Gesellschaft beträgt EUR 270.125.000,-(zweihundertsiebzig Millionen einhundertfünfundzwanzigtausend Euro) und ist in 270.125 (zweihundertsiebzigttausendeinhundertfünfundzwanzig) Geschäftsanteile aufgeteilt mit einem Nennwert von jeweils EUR 1.000,-(eintausend Euro). Das Kapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden durch Entscheidung der außerordentlichen Versammlung der Gesellschafter, gemäß den erforderlichen Bestimmungen zur Änderung der Satzung."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LERUSSE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55520. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010013152/115.

(100007077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Gestion Financière et Patrimoniale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 88.642.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013633/10.

(100006606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

King's Cross Asset Funding 13, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.440.

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, (the "Sole Shareholder");

here represented by Ms. Catherine BEERENS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam on December 29, 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of "King's Cross Asset Funding 13", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand

Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 113.440 incorporated by a notarial on 6 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 706 on 6 April 2006 (the "Company"). The Articles of Incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The shareholder RESOLVES to appoint Mourant Luxembourg S.A. with registered address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 88.409 as sole liquidator of the Company:

Third resolution

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING", une fondation régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays Bas, (l'"Associé Unique");

ici représentée par Madame Catherine BEERENS, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam le 29 décembre 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "King's Cross Asset Funding 13", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.440 constituée suivant un acte notarié en date du 6 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 706 du 6 avril 2006 (la "Société"). Les statuts n'ont jamais été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DÉCIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Associé DÉCIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: Mourant Luxembourg S.A. avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.409.

Troisième résolution

L'Associé DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Beerens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. LAC/2010/534. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012586/101.

(100005569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Petrusse Capital Markets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PETRUSSE CAPITAL MARKETS S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010013634/12.

(100006687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Gestion Financière et Patrimoniale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 88.642.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013635/10.

(100006604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Recyclage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5421 Erpeldange, 13, rue de Rolling.
R.C.S. Luxembourg B 123.859.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013637/10.

(100006597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Recyclage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5421 Erpeldange, 13, rue de Rolling.
R.C.S. Luxembourg B 123.859.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013639/10.

(100006593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Koch Industries Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 125.928.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of December.
Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch s/ Alzette.

There appear:

Pilar Treasury S.à r.l., a private limited liability company established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 231 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.221 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on December 15, 2009.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Koch Industries Treasury S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 231 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.928, established pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of March 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1072 of June 6, 2007, and whose bylaws have never been amended since.

II. The Sole Shareholder resolves to dissolve anticipatively the Company and to put the Company into liquidation.

III. The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Robert Mark Housley, Senior Counsel -Transactional Services, with professional address at 4111 E, 37th St. North, Wichita, KS 57201-2975, United States of America, born on December 4th, 1961 in Utah, United States of America, as liquidator of the Company.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies' law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the Sole Shareholder, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of

mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of Interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

IV. The Sole Shareholder resolves to appoint Ms. Amanda Morales, Corporate Accountant, with professional address at 4111 E, 37th St. North, Wichita, KS 67201-2256, United States of America, born on October 15th, 1971 in California, United States of America, as liquidation auditor of the Company.

V. The Sole Shareholder resolves to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the accomplishment of their mandate unless the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Pilar Treasury S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit luxembourgeois, avec siège social au 231 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.221 ("Associé Unique"),

ici représentée par Mlle Marie Amet-Hermes, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de "Koch Industries Treasury S.à r.l." (la "Société"), avec siège social au 231 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.928, constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 21 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1072 du 6 juin 2007, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

II. L'Associé Unique décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

III. L'Associé Unique décide de nommer M. Robert Mark Housley, Senior Counsel -Transactional Services, avec adresse professionnelle au 4111 E, 37th St. North, Wichita, KS 57201-2975, Etats-Unis d'Amérique, né le 4 décembre 1961 en Utah, Etats-Unis d'Amérique, en tant que liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'Associé Unique, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

IV. L'Associé Unique décide de nommer Mme Amanda Morales, Corporate Accountant, avec adresse professionnelle au 4111 E, 37th St. North, Wichita, KS 67201-2256, Etats-Unis d'Amérique, née le 15 Octobre 1971 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, en tant que commissaire à la liquidation de la Société.

V. L'Associé Unique décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (€ 1.500.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Amet-Hermes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15828. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010013223/115.

(100006481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Coiffure Robin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4874 Lamadelaine, 8, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.228.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013641/10.

(100006589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Anbico Luxembourg S.à r.l unipersonnelle, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 128.066.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013643/10.

(100006584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Unity Media Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 108.624.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1146 du 4 novembre 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unity Media Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2010013642/13.

(100006384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Stral Stockage Transports Locations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 81, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 63.278.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013644/10.

(100006579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Unity Media Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 108.624.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1146 du 4 novembre 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unity Media Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2010013645/13.

(100006366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

King's Cross Asset Funding 15, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.015.

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

"STICHTING KINGS CROSS ASSET FUNDING a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, (the "Sol e Sharehol der");

here represented by Ms Catherine BEERENS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam on December 29, 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of "King's Cross Asset Funding 15", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117.015 incorporated by a notarial on 7 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1515 on 8 August 2006 (the "Company"). The Articles of Incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The shareholder RESOLVES to appoint Mourant Luxembourg S.A. with registered address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 88.409 as sole liquidator of the Company:

Third resolution

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"STICHTING KING' S CROSS ASSET FUNDING", une fondation régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays Bas, (l'"Associ é Uni que");

ici représentée par Madame Catherine BEERENS, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam le 29 décembre 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "King' s Cross Asset Funding 15", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.015 constituée suivant un acte notarié en date du 7 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1515 du 8 août 2006 (la "Société"). Les statuts n'ont jamais été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DÉCIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Associé DÉCIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: Mourant Luxembourg S.A. avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.409.

Troisième résolution

L'Associé DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéficiaires nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Beerens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. LAC/2010/535. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012590/101.

(100005570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Unity Media S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 108.625.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1145 du 4 novembre 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unity Media S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010013646/13.

(100006376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Waterton Lakes Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 48.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013648/10.

(100006756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Unity Media S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 108.625.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1145 du 4 novembre 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unity Media S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010013647/13.

(100006394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Zimmerei Hans König S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6645 Wasserbillig, 8, rue des Pépinières.

R.C.S. Luxembourg B 150.564.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn.

Den vierten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

ist erschienen:

Frau Marion KÖNIG, Zimmermeisterin, geboren in Trier, am 13 Mai 1968, wohnhaft in D-54311 TRIERWEILER, Bergstrasse 8.

Welche Komparentin den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Zimmerei Hans König S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist das Ausüben von Zimmerarbeiten.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch Frau Marion KÖNIG übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparentin erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zur Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Frau Marion KÖNIG, Zimmermeisterin, geboren in Trier, am 13 Mai 1968, wohnhaft in D-54311 TRIERWEILER, Bergstrasse 8.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6645 Wasserbillig, 8, rue de Pépinières.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. KÖNIG, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 janvier 2010. Relation: ECH/2010/46. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 04. Januar 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010012536/107.

(100005809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Two I.C. Finance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 65.860.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémancy, 14/01/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010013649/10.

(100006803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Wood & Shavings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 111.747.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013650/10.

(100006922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

CG Environnement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.563.

STATUTS

L'an deux mille dix.

Le quatre janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Christian LAURENT, paysagiste, demeurant à F-57480 Sierck-les-Bains, 67, avenue Charles de Gaulle.

2.- Monsieur Guillaume LAURENT, jardinier, demeurant à F-57480 Sierck-les-Bains, 67, avenue Charles de Gaulle.

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Thierry HELLERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 21 décembre 2009,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet tous travaux de jardinage et de maçonnerie paysagère.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de "CG Environnement S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Christian LAURENT, paysagiste, demeurant à F-57480 Sierck-les-Bains, 67, avenue Charles de Gaulle, quatre-vingt-cinq parts sociales	85
2.- Monsieur Guillaume LAURENT, jardinier, demeurant à F-57480 Sierck-les-Bains, 67, avenue Charles de Gaulle, quinze parts sociales	15
TOTAL: CENT parts sociales	100

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.
Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Christian LAURENT, paysagiste, demeurant à F-57480 Sierck-les-Bains, 67, avenue Charles de Gaulle.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est établi à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HELLERS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 janvier 2010. Relation: ECH/2010/42. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 04 janvier 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010012538/105.

(100005797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

De Facto, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 73, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 142.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 04.12.09.

Pour le conseil d'administration

Alphons VAN DER LINDEN

Administrateur

Référence de publication: 2010013651/13.

(100006887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Europe Stingrays S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 150.562.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn.

Den vierten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Thomas PETERS, Bürokaufmann, wohnhaft in D-54636 Dockendorf/Bitburg, Gartenstrasse 4.

Welcher Komparent den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung EUROPE STINGRAYS S.A..

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck den allgemeinen Handel mit Fischen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gut-zuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am ersten Freitag des Monats Juni um 11.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2011 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der alleinige Anteilhaber die EIN HUNDERT (100) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der Komparent erklärt seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (€ 1.300.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann nimmt der alleinige Anteilhaber folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder und der Kommissare wird auf jeweils einen festgesetzt.
- 2.- Zum alleinigen Verwalter wird bestellt:

Herr Thomas PETERS, Bürokaufmann, wohnhaft in D-54636 Dockendorf/Bitburg, Gartenstrasse 4, welcher die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

- 3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Aktiengesellschaft LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 25.797.

- 4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

- 5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1510 Luxemburg, 10, avenue de la Faïencerie.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars. Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. PETERS, Henri BECK.

Enregistrée Echternach, le 05 janvier 2010. Relation: ECH/2010/43. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 04. Januar 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010012541/166.

(100005784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

LuxRoutage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 31, rue du Puits.
R.C.S. Luxembourg B 100.933.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013613/10.

(100006651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Macquarie Infrastructure Road Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 136.846.

Les comptes annuels pour la période du 26 février au 31 décembre 2008, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013614/11.

(100006364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Vodafone Procurement Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 97.920.

Veillez noter la nouvelle adresse des administrateurs et délégués à la gestion journalière suivantes pour la société Vodafone Procurement Company S.à r.l.:

Administrateurs

M. Tim Williams
15 rue Edward Steichen
2540 Luxembourg
M. Stefan Delater
15 rue Edward Steichen
2540 Luxembourg

Administrateur et Délégué à la gestion journalière

M. Detlef Schultz
15 rue Edward Steichen
2540 Luxembourg
M. Dominique Rousseau
15 rue Edward Steichen
2540 Luxembourg

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010012747/25.

(100005937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Bezons Jaures (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 105.393.

EXTRAIT

Suite au contrat de cession de parts sociales en date du 31 décembre 2009 la société EUROPEAN PROPERTY PARTNERS VII, L.L.C., une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware (USA), établie et ayant son siège

social à C/O Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware, 19801 (USA), a cédé toutes ses 28 parts sociales à la société EUROPEAN PROPERTY PARTNERS L.L.C., une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware (USA), établie et ayant son siège social à C/O Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010012624/20.

(100005721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Absolute Ventures S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.345.

In the year two thousand and nine.

On the thirty-first of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company ABSOLUTE VENTURES S.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 84.021, here represented by two of its directors, namely:

- Mr. Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert and
- Ms. Catherine PEUTEMAN, private employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, acting in its capacity as unlimited shareholder of the "société en commandite par actions" ABSOLUTE VENTURES S.C.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, pursuant to a resolution taken by the unlimited shareholder ABSOLUTE VENTURES S.A., on the 19th of November 2009 relatively to the redemption by the company ABSOLUTE VENTURES S.C.A. of its own shares.

A copy of this resolution, initialled *ne varietur* by the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing persons, acting as stated here before, have requested the undersigned notary to record the following declarations:

I. That the company ABSOLUTE VENTURES S.C.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 87.345 (NIN 2002 2300 114), has been incorporated pursuant to a deed of notary André SCHWACHTGEN, residing in Luxembourg, on May 6, 2002, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1124 of 25 July 2002, the articles of incorporation of which have been amended as follows:

- by deed of the prenamed notary André SCHWACHTGEN on December 23, 2002, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 167 of February 17, 2003;
- by deed of the undersigned notary on July 25, 2003, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 897 of September 2, 2003;
- by deed of the undersigned notary on November 5, 2003, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1298 of December 5, 2003;
- by deed of the undersigned notary on December 10, 2003, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 65 of January 17, 2004,
- by deed of the undersigned notary on May 14, 2004, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 720 of July 13, 2004,
- by deed of the undersigned notary on December 28, 2004, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 332 of April 14, 2005,
- by deed of the undersigned notary on November 28, 2005, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 497 of March 8, 2006,
- by deed of the undersigned notary on September 15, 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 2211 of November 25, 2006,
- by deed of the undersigned notary on November 22, 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1183 of June 16, 2007,

- by deed of the undersigned notary on March 15, 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1227 of June 21, 2007,

- by deed of the undersigned notary on July 4, 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1936 of September 10, 2007,

- by deed of the undersigned notary on July 7, 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 2566 of October 21, 2008,

- by deed of the undersigned notary on July 7, 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 2581 of October 22, 2008,

- by deed of the undersigned notary on July 7, 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 2615 of October 25, 2008,

- by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on December 19, 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 297 of February 11, 2009.

II.- That the company has an issued capital of three hundred fifty-two thousand nine hundred twenty Euro (€ 352.920.-), divided into one hundred seventy-six thousand four hundred sixty (176.460) shares, comprising:

i) twenty-two thousand four hundred sixty (22.460) Redeemable Shares having a par value of two Euro (€ 2.-) each ("A shares");

ii) seventy-seven thousand (77.000) Ordinary Shares having a par value of two Euro (€ 2.-) each ("B shares");

iii) seventy-seven thousand (77.000) Shares having a par value of two Euro (€ 2.-) each, allocated to the Unlimited Shareholder ("C Shares").

In addition to the issued capital, the issue premiums amount to a total of one million two hundred sixty-five thousand six hundred seventy-four Euro (€ 1.265.674.-) on the A Shares.

III.- In pursuance of article 11 of the articles of incorporation and in accordance with article 49-8 of the law on commercial companies, the unlimited shareholder decides to proceed to the purchase of one thousand two hundred four (1.204) A shares, redeemable at their par value plus the issue premium, and this proportionally to the number of A shares hold by each limited shareholder.

The amount of the issue premium will be reimbursed to the limited shareholders by the means of the free reserves of the company.

IV.- Still in accordance with article 11 of the articles of incorporation, the unlimited shareholder decides to cancel one thousand two hundred four (1.204) A shares.

V.- That the corporate capital will as a consequence be reduced by the amount of two thousand four hundred eight Euro (€ 2.408.-) to bring it from its present amount of three hundred fifty-two thousand nine hundred twenty Euro (€ 352.920.-) to the amount of three hundred fifty thousand five hundred twelve Euro (€ 350.512.-).

VI.- Following the abovementioned resolutions and decisions, the unlimited shareholder decides, in accordance with article 11 of the articles of incorporation, to adapt the two first paragraphs of Article 5 of the articles of incorporation which read as follows:

Art. 5. Share capital. (paragraphs 1 and 2). The Company has an issued capital of three hundred fifty thousand five hundred twelve Euro (€ 350.512.-), divided into one hundred seventy-five thousand two hundred fifty-six (175.256) shares, comprising:

i) twenty-one thousand two hundred fifty-six (21.256) Redeemable Shares having a par value of two Euro (€ 2.-) each ("A shares");

ii) seventy-seven thousand (77.000) Ordinary Shares having a par value of two Euro (€ 2.-) each ("B shares");

iii) seventy-seven thousand (77.000) Shares having a par value of two Euro (€ 2.-) each, allocated to the Unlimited Shareholder ("C Shares").

In addition to the issued capital, an issue premium has been paid for a total of one million two hundred sixty-five thousand six hundred seventy-four Euro (€ 1.265.674.-) on the A Shares.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf.

Le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme ABSOLUTE VENTURES S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84.021,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

agissant en sa qualité d'actionnaire commandité de la société en commandite par actions ABSOLUTE VENTURES S.C.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une résolution prise en date du 19 novembre 2009, relative au rachat par la société ABSOLUTE VENTURES S.C.A. de ses propres actions.

Une copie de cette résolution, ayant été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Que la société ABSOLUTE VENTURES S.C.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 87.345 (NIN 2002 2300 114), a été constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN de résidence à Luxembourg, le 6 mai 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1124 du 25 juillet 2002, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire SCHWACHTGEN en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 167 du 17 février 2003;

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juillet 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 897 du 2 septembre 2003,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 novembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1298 du 5 décembre 2003,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 65 du 17 janvier 2004,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mai 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 720 du 13 juillet 2004,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 332 du 14 avril 2005,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 497 du 8 mars 2006,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 septembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2211 du 25 novembre 2006,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 novembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1183 du 16 juin 2007;

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1227 du 21 juin 2007;

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1936 du 10 septembre 2007,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2566 du 21 octobre 2008;

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2581 du 22 octobre 2008;

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2615 du 25 octobre 2008;

- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 297 du 11 février 2009.

II.- Que le capital social émis de la société est de trois cent cinquante-deux mille neuf cent vingt Euros (€ 352.920), divisé en cent soixante-seize mille quatre cent soixante (176.460) actions, comprenant:

i) vingt-deux mille quatre cent soixante (22.460) Actions Rachetables d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2.-) chacune ("Actions A");

ii) soixante-dix-sept mille (77.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2.-) chacune ("Actions B");

iii) soixante-dix-sept mille (77.000) Actions d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2.-) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité ("Actions C").

En plus du capital émis, une prime d'émission d'un montant total d'un million deux cent soixante-cinq mille six cent soixante-quatorze Euros (€ 1.265.674.-) a été payée sur les Actions A.

III.- En application de l'article 11 des statuts et conformément à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés, l'associé commandité décide de procéder au rachat de mille deux cent quatre (1.204) actions de classe A rachetables à leur prix d'émission, correspondant à leur valeur nominale plus la prime d'émission, et ce proportionnellement au nombre d'actions A émises et détenues par chaque actionnaire commanditaire.

Le montant de la prime d'émission sera remboursé aux actionnaires commanditaires par le biais des réserves libres de la société.

IV.- Toujours en application de l'article 11 des statuts l'associé commandité décide d'annuler mille deux cent quatre (1.204) actions de classe A.

V.- Que le capital social sera par conséquent diminué du montant de deux mille quatre cent huit Euros (€ 2.408.-) pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante-deux mille neuf cent vingt Euros (€ 352.920) au montant de trois cent cinquante mille cinq cent douze Euros (€ 350.512.-).

VI.- Suite aux résolutions et décisions qui précèdent l'associé commandité décide en conformité avec l'article 11 des statuts de faire adapter les deux premiers alinéas de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital. (Alinéas 1 et 2). La société a un capital émis de trois cent cinquante mille cinq cent douze Euros (€ 350.512.-), divisé en cent soixante-quinze mille deux cent cinquante-six (175.256) actions, comprenant:

i) vingt-et-un mille deux cent cinquante-six (21.256) Actions Rachetables d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2.-) chacune ("Actions A");

ii) soixante-dix-sept mille (77.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2.-) chacune ("Actions B");

iii) soixante-dix-sept mille (77.000) Actions d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2.-) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité ("Actions C").

En plus du capital émis, une prime d'émission d'un montant total d'un million deux cent soixante-cinq mille six cent soixante-quatorze Euros (€ 1.265.674.-) a été payée sur les Actions A.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.
Signé: J. LAMBERT, C. PEUTEMAN, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 05 janvier 2010. Relation: ECH/2010/35. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 04 janvier 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010012742/196.

(100005954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

King's Cross Asset Funding 35, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.852.

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, (the "Sole Shareholder");

here represented by Ms Catherine BEERENS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam on December 29, 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of "King's Cross Asset Funding 35", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124.852 incorporated by a notarial on 28 February 2007,

published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 812 on 8 May 2007 (the "Company"). The Articles of Incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The shareholder RESOLVES to appoint Mourant Luxembourg S.A. with registered address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 88.409 as sole liquidator of the Company:

Third resolution

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING", une fondation régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays Bas, (l'"Associé Unique");

ici représentée par Madame Catherine BEERENS, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam le 29 décembre 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "King's Cross Asset Funding 35", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.852 constituée suivant un acte notarié en date du 28 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 812 du 8 mai 2007 (la "Société"). Les statuts n'ont jamais été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DÉCIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Associé DÉCIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: Mourant Luxembourg S.A. avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.409.

Troisième résolution

L'Associé DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Beerens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. LAC/2010/543. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012626/101.

(100005656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Fenix Peinture, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7325 Heisdorf, 3, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 144.758.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société, en date du 13 janvier 2010

Suite à une cession de parts intervenues sous seing privé, les cent (100,-) parts d'une valeur nominale de cent vingt cinq € (125,- euros) chacune sont dès à présents souscrites comme suit:

Monsieur Goran KRUSIC, né le 26 novembre 1977 à Pétange, demeurant au 3, Rue des Jardins L - 7325 HEISDORF
49 parts sociales

Monsieur Branko MILANOVIC, né le 30.11.1980 à Arandjelovac (Serbie) demeurant au 3A, Rue des Jardins L - 7325 HEISDORF

51 parts sociales

Monsieur Goran KRUSIC, né le 26 novembre 1977 à Pétange, demeurant au 3, Rue des Jardins L - 7325 HEISDORF est nommé gérant technique

Monsieur Branko MILANOVIC, né le 30.11.1980 à Arandjelovac (Serbie) demeurant au 3A, Rue des Jardins L - 7325 HEISDORF est nommé gérant administratif.

La société se trouve dorénavant engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Heisdorf, le 13 janvier 2010.

Pour FENIX PEINTURE

Signatures

Gérant administratif / Gérant technique

Référence de publication: 2010012627/24.

(100005598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Northern & Shell Luxembourg Finance No 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 862.600.077,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.092.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Northern & Shell Luxembourg Finance No 2 S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted on 10 June 2009, published at Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 31 July 2009 under the number 1487, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147.092 (the "Company").

The meeting is presided by Mr. Charles de Kerchove, attorney at law, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and as scrutineer Mr. Etienne Hein, lawyer, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder, Northern & Shell Luxembourg Finance S.à r.l., a company incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 144.671, is duly represented by Mr. Charles de Kerchove, attorney at law, residing professionally at Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal. The number of shares held by the sole shareholder is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 200,000 (two hundred thousand) shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount GBP 862,400,077 (eight hundred sixty-two million four hundred thousand seventy-seven Pounds Sterling) by the issue of 862,400,077 (eight hundred sixty-two million four hundred thousand seventy-seven) new shares of the Company having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, so as to raise it from its current amount of GBP 200,000 (two hundred thousand Pound Sterling) to GBP 862,600,077 (eight hundred sixty-two million six hundred thousand seventy-seven Pounds Sterling);

3. Subscription and payment by Northern & Shell Luxembourg Finance S.à r.l. of 862,400,077 (eight hundred sixty-two million four hundred thousand seventy-seven) new shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each by the contribution of a claim amounting to GBP 862,400,077 (eight hundred sixty-two million four hundred thousand seventy-seven Pounds Sterling);

4. New composition of the share holding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 862,400,077 (eight hundred sixty-two million four hundred thousand seventy-seven Pounds Sterling), so as to raise it from its current amount of GBP 200,000 (two hundred thousand Pounds Sterling) to GBP 862,600,077 (eight hundred sixty-two million six hundred thousand seventy-seven Pounds Sterling) by the issuance of 862,400,077 (eight hundred sixty-two million four hundred thousand seventy-seven) new shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a claim amounting to GBP 862,400,077 (eight hundred sixty-two million four hundred thousand seventy-seven Pounds Sterling) (the "Claim") held by Northern & Shell Luxembourg Finance S.à r.l., prenamed (the "Contributor").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares by the contribution of the Claim.

Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr. Charles de Kerchove, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declare to subscribe the New Shares.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor, in exchange of the issuance of the New Shares consists in the Claim (the "Contribution").

The total value of the contribution in kind made by the Contributor to the Company, which amounts to GBP 862,400,077 (eight hundred sixty-two million four hundred thousand seventy-seven Pounds Sterling), is entirely allocated to the share capital of the Company.

Evaluation

The evaluation is GBP 862,400,077 (eight hundred sixty-two million four hundred thousand seventy-seven Pounds Sterling). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 11 January 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the share holding of the Company is now composed of:

- Northern & Shell Luxembourg Finance S.à r.l.: 862,600,077 (eight hundred sixty-two million six hundred thousand seventy-seven) shares.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association (the other paragraphs remaining unchanged) to be read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at eight hundred sixty-two million six hundred thousand seventy-seven Pounds Sterling (GBP 862,600,077.-), represented by eight hundred sixty-two million six hundred thousand seventy-seven (862,600,077) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1,-) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 6.700.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Northern & Shell Luxembourg Finance No 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte reçu le 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 31 juillet 2009 sous le numéro 1487, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.092 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Maître Charles de Kerchove, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Maître Etienne Hein, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique, Northern & Shell Finance Luxembourg S.à r.l., une société constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.671, est dûment représenté par Maître Charles de Kerchove, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, suivant une procuration donnée sous-seing privé. Le nombre de parts sociales détenues par l'associé unique est reporté sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'ensemble des 200.000 (deux cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 862.400.077 GBP (huit cent soixante-deux millions quatre cent mille soixante dix-sept Livres Sterling) par l'émission de 862.400.077 (huit cent soixante-deux millions quatre cent mille soixante-dix-sept) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune, afin de le porter de son montant actuel de 200.000 GBP (deux cent mille Livres Sterling) à 862.600.077 GBP (huit cent soixante-deux millions six cent mille soixante-dix-sept Livres Sterling);

3. Souscription et paiement par Northern & Shell Luxembourg Finance S.à r.l. de 862.400.077 (huit cent soixante-deux millions quatre cent mille soixante-dix-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune, au moyen de l'apport d'une créance d'un montant de 862.400.077 GBP (huit cent soixante-deux millions quatre cent mille soixante-dix-sept Livres Sterling);

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Ces faits exposés ayant été approuvés par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation appropriée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 862.400.077 GBP (huit cent soixante-deux millions quatre cent mille soixante-dix-sept Livres Sterling), afin de le porter de son montant actuel de 200.000 GBP (deux cent mille Livres Sterling) à 862.600.077 GBP (huit cent soixante-deux millions six cent mille soixante-dix-sept Livres Sterling) par l'émission de 862.400.077 (huit cent soixante-deux millions quatre cent mille soixante-dix-sept) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), la totalité étant intégralement libérée au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 862.400.077 GBP (huit cent soixante-deux millions quatre cent mille soixante-dix-sept Livres Sterling) (la "Créance") détenue par Northern & Shell Luxembourg Finance S.à r.l., susmentionnée (l'"Apporteur").

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales au moyen de l'apport de la Créance.

Souscription - Paiement

L'Apporteur, ici représenté par Maître Charles de Kerchove, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Description de l'apport

L'apport effectué par l'Apporteur, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, consiste en la Créance (l'"Apport").

La valeur totale de l'apport en nature effectué par l'Apporteur à la Société, s'élevant à un montant de 862.400.077 GBP (huit cent soixante-deux millions quatre cent mille soixante-dix-sept Livres Sterling), est entièrement affectée au capital social de la Société.

Evaluation

L'évaluation est de 862.400.077 GBP (huit cent soixante-deux millions quatre cent mille soixante-dix-sept Livres Sterling). Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 11 janvier 2010, qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'Apport a été fournie au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- Northern & Shell Luxembourg Finance S.à r.l.: 862.600.077 (huit cent soixante-deux millions six cent mille soixante-dix-sept) parts sociales.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à huit cent soixante-deux millions six cent mille soixante-dix-sept Livres Sterling (GBP 862.600.077,-), représenté par huit cent soixante-deux millions six cent mille soixante-dix-sept (862.600.077) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune."

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en relation avec l'augmentation de capital, sont estimés approximativement à EUR 6.700,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le présent acte notarié est dressé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête.

Après lecture donnée aux comparants, ils ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. de Kerchove, E. Hein, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 janvier 2010. Relation: EAC/2010/477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 janvier 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010013153/199.

(100007075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

King's Cross Asset Funding 38, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.913.

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, (the "Sole Shareholder");

here represented by Ms Catherine BEERENS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam on December 29, 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of "King's Cross Asset Funding 38", a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124.913 incorporated by a notarial on 28 February 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 826 on 9 May 2007 (the "Company"). The Articles of Incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The shareholder RESOLVES to appoint Mourant Luxembourg S.A. with registered address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 88.409 as sole liquidator of the Company:

Third resolution

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING", une fondation régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays Bas, (l'"Associé Unique");

ici représentée par Madame Catherine BEERENS, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam le 29 décembre 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "King's Cross Asset Funding 38", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.913 constituée suivant un acte notarié en date du 28 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 826 du 9 mai 2007 (la "Société"). Les statuts n'ont jamais été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DÉCIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Associé DÉCIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: Mourant Luxembourg S.A. avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.409.

Troisième résolution

L'Associé DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Beerens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. LAC/2010/544. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012629/101.

(100005657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

King's Cross Asset Funding 39, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.902.

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, (the "Sole Shareholder");

here represented by Ms Catherine BEERENS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam on December 29, 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of "King's Cross Asset Funding 39", a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124.902 incorporated by a notarial on 28 February 2007,

published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 860 on 11 May 2007 (the "Company"). The Articles of Incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The shareholder RESOLVES to appoint Mourant Luxembourg S.A. with registered address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 88.409 as sole liquidator of the Company:

Third resolution

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING", une fondation régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays Bas, (l'"Associé Unique");

ici représentée par Madame Catherine BEERENS, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam le 29 décembre 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "King's Cross Asset Funding 39", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.902 constituée suivant un acte notarié en date du 28 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 860 du 11 mai 2007 (la "Société"). Les statuts n'ont jamais été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DÉCIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Associé DÉCIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: Mourant Luxembourg S.A. avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.409.

Troisième résolution

L'Associé DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Beerens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. LAC/2010/545. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012631/102.

(100005658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Jefferies Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 34.758.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire le 11 janvier 2010

Il est décidé:

- de réélire en Messieurs Pier-Luigi Adolfo QUATTROPANI, résidant professionnellement 12, Uraniastrasse, CH-8023 Zurich; Adrian HOPE, résidant professionnellement Vintners Place, 68, Upper Thames Street, EC4V 3BJ Londres, Royaume-Uni, Rafik FISCHER, résidant professionnellement 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, André SCHMIT, résidant professionnellement 11 rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, David W. WEAVER, résidant professionnellement Vintners Place, 68, Upper Thames Street, EC4V 3BJ Londres, Royaume-Uni, en tant qu'Administrateurs pour un nouveau terme d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

- de réélire ERNST & YOUNG, Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Certifié conforme et sincère

Pour JEFFERIES UMBRELLA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010013331/21.

(100006665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Cube Communications Infrastructure S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.120.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010013330/12.

(100006372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Holding Six S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 98.680.

—
Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013561/10.

(100006333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Index Luxembourg S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 91.740.

—
Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013563/10.

(100006331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

ProLogis France XXI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010013516/14.

(100006437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

NG Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 109.221.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

NG Luxembourg S.A.

Christopher Paul Jenner

Administrateur

Référence de publication: 2010013545/14.

(100006862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Vestar CCS 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.312.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010013557/14.

(100006882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

"La Rentrée Universitaire" association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg, 35, rue A. Letellier.

R.C.S. Luxembourg F 1.287.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suite à une décision de l'assemblée générale du 14 janvier 2010, les membres ont décidé de dissoudre et de liquider l'association.

L'association n'a pas des biens à affecter dans la liquidation, alors la dissolution et la liquidation peuvent être clôturées.

Référence de publication: 2010013513/11.

(100006809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.
